

# Note technique pour les établissements hors académie de Rennes

## AFFECTATION POST 3<sup>ème</sup>

- La fiche de candidature est à télécharger à partir du site de l'académie de Rennes, elle est remise à l'élève et sa famille pour renseigner les vœux, l'état civil de l'élève et l'adresse du représentant légal.
- La fiche est à compléter dans l'établissement pour les éléments suivants :
  - notes
  - avis du chef d'établissement
  - décision d'orientation
- La saisie de la candidature est effectuée sur **AFFELNET**

**Du mardi 15 mai au mercredi 6 juin 2012**

**Réouverture du vendredi 8 juin 14h au mercredi 13 juin 17h** (saisie décisions d'orientation)

Pour accéder à la saisie des vœux (soit sur le site internet de l'académie de Rennes soit dans l'application AFFELNET « calendrier des académies » :

Une première connexion permet de **s'inscrire** (cliquer sur le bouton « s'inscrire ») pour obtenir **un mot de passe**.

La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception de ce mot de passe à l'adresse mél que vous aurez renseignée. (L'adresse mél est demandée deux fois, il faut la saisir deux fois et ne pas procéder par « copier/coller »)

↳ La réception de ce mot de passe s'effectuera **uniquement à partir du 15 mai 2012**

Pour procéder à la saisie des vœux d'un élève, l'**INE** de l'élève est **obligatoire**.

Imprimer la « fiche récapitulative élève » à la fin de la saisie.

➤ Les copies de la fiche de candidature et de la « fiche récapitulative élève », accompagnées des pièces justificatives en cas de déménagement, parviennent sous bordereau de l'établissement à l'inspection académique du 1<sup>er</sup> vœu pour le **6 juin 2012 au plus tard**.

L'Inspection académique du 1<sup>er</sup> vœu est seule habilitée à modifier la zone géographique en cas de déménagement, et à saisir les éventuels « avis de gestion IA » pour les recrutements particuliers.

➤ Les résultats de l'affectation sont accessibles le **22 juin 2012 – à partir de 18 heures** à l'adresse :

**<http://www.ac-rennes.fr>**

*Rubriques « orientation » - « Résultats affectation post 3<sup>ème</sup> »*

- ↳ Les établissements d'accueil de l'académie de Rennes notifient les décisions d'admission.
- ↳ Les établissements d'origine, hors académie de Rennes, éditent les fiches de résultats à partir de ce service de résultats en ligne afin d'informer leurs élèves sur les refus et les classements en LS.

*La circulaire de l'académie de Rennes « Préparation de la rentrée 2012 – Affectation post 3<sup>ème</sup> » peut être demandée à une inspection académique. La préinscription avec la liste des formations concernées est accessible sur le site de l'académie de Rennes.*